le médiateur DES ENTREPRISES

EN DIRECT

N° 3 - Janvier 2017

Nous suivre

À LA UNE

CONFIANCE

Très bonne année 2017 à tous !

Chers lecteurs,
L'année 2016 est terminée : l'heure pour nous de faire un bilan, et aussi de féliciter tous ceux qui, par leur investissement, leurs initiatives et leur implication quotidienne, ont contribué à renforcer la confiance entre les acteurs économiques. Du côté de la Médiation des entreprises, nous avons clôturé l'année avec plus de 1000 médiations. Notre visibilité augmente, ce qui permet à davantage d'entreprises et acteurs publics de faire appel à nos services. Nous sommes désormais bien ancrés dans le paysage économique et le professionnalisme de nos médiateurs est reconnu, mais ce sera surtout grâce à vous – entreprises et acteurs publics – et à votre action quotidienne que les relations inter-entreprises et les marchés publics pourront se dérouler dans un climat de confiance mutuelle, au bénéfice de l'économie dans son ensemble. De plus, nos actions en faveur de l'innovation se poursuivront en 2017, au service d'un objectif de 2% d'achats publics innovants, mais aussi en soutenant la R&D, grâce au référencement des acteurs CIR-CII.
Merci à vous tous, signataires de la Charte et labellisés RFR, cabinets référencés CIR-CII qui, toujours plus nombreux, s'engagent vers davantage de confiance entre les acteurs de l'économie. Bravo !
Enfin, je souhaite à toutes et à tous une excellente et très belle année 2017 !

Pierre PELOUZET
Médiateur des entreprises

NORME ISO 20400

La Médiation des entreprises a participé à l’élaboration de la norme internationale « Achats responsables »

La Médiation des entreprises a fait partie de la délégation française lors de la réunion internationale qui s'est déroulée début décembre 2016 à Rio de Janeiro. L'objectif de cette réunion était de finaliser l'élaboration de la norme ISO 20400 « Achats Responsables ». Quatorze pays étaient présents, soit une cinquantaine de participants dont 5 pour la délégation française. 580 commentaires sur le projet de norme ont été traités par les experts durant ces journées de négociations, afin de lever les oppositions structurantes et d'obtenir le soutien des délégations. En fin de réunion, les délégations ont voté à l'unanimité pour que le texte, ainsi revu, soit soumis au vote de l'ensemble des pays.

En savoir plus

LABEL RELATIONS FOURNISSEUR RESPONSABLES

Bienvenue aux nouveaux labellisés

Lors du comité d'attribution du 8 décembre 2016, trois entreprises se sont vues remettre le Label « Relations fournisseur responsables ». Elles sont issues du groupe BPCE, dont 4 entités étaient déjà labellisées l'année dernière. Après avoir été évaluées par l'un des organismes agréés, elles ont démontré que les relations avec leurs clients et fournisseurs tendaient vers plus de durabilité et d'équilibre. Félicitations aux nouveaux labellisés ! A fin décembre 2016, 39 organisations sont labellisées RFR.

En savoir plus sur le Label Relations fournisseur responsables

DÉLAIS DE PAIEMENT

GROUPE DE TRAVAIL

15 recommandations pour réduire les délais de paiement

Depuis plus de trois ans, la Médiation des entreprises anime un groupe de travail sur le thème des délais de paiement, composé de grandes entreprises privées et d'organisations publiques. Il correspond au 1er engagement de la charte Relations fournisseur responsables : "assurer une équité financière vis-à-vis des fournisseurs". Ses participants échangent afin de trouver des solutions faciles à mettre en œuvre, en vue de réduire les délais de paiement. Fruit de sa réflexion, un recueil de 30 « bonnes pratiques » avait été édité en 2013. Depuis, le groupe de travail a encore approfondi le sujet, et il propose 15 recommandations pour aller plus loin.

Consulter les recommandations du groupe de travail pour r?ire les délais de paiement

INNOVATION

REFERENCEMENT CIR-CII

31 acteurs du conseil en CIR-CII sont désormais référencés par la Médiation

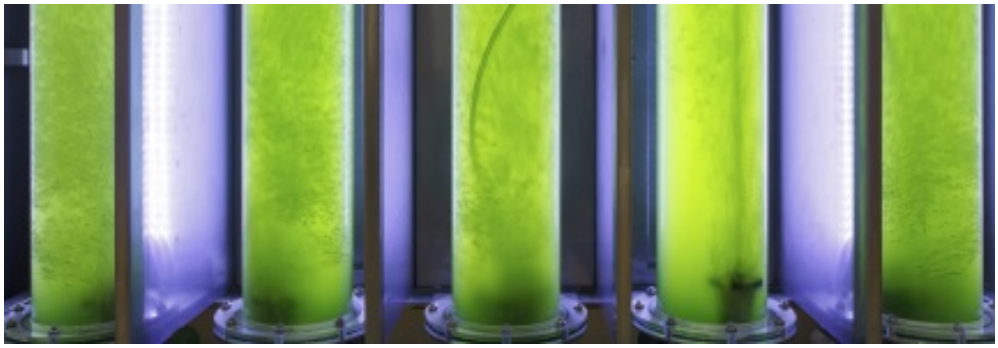

Au cours de l'année 2016, 17 nouveaux acteurs du conseil en CIR (Crédit Impôt Recherche) et CII (Crédit Impôt Innovation) ont été évalués puis référencés, venant ainsi enrichir l'offre des conseils référencés par la Médiation des entreprises, et auxquels les entreprises peuvent faire appel en toute confiance. Tout dernièrement, le 5 janvier 2017, 5 cabinets supplémentaires sont venus compléter cette liste, portant à 31 le nombre de cabinets référencés « conseil en CIR – CII ». L'évaluation régulière des cabinets référencés a démarré et se poursuivra sur l'année 2017. Le volume de crédit d'impôt recherche couvert par ces derniers représente environ 1,5 milliards d'euros sur 5,5 milliards d'euros de CIR-CII versés en 2013.

En savoir plus sur le référencement des acteurs du conseil en CIR-CII

L'accompagnement de la Médiation dans le domaine de l'innovation

Partager

S'ABONNER / GÉRER SON ABONNEMENT

CONSULTER LES NUMÉROS PRÉCÉDENTS

SE DÉSINSCRIRE

La lettre du Médiateur des entreprises est éditée par le service du Médiateur des entreprises, ministère de l'Économie et des Finances. Cette publication est destinée à des fins d'information et de communication se rapportant à l'activité et aux missions du Médiateur des entreprises, à l'exclusion de toute sollicitation commerciale. Direction de la publication : Pierre PELOUZET. Rédaction : pôle communication du Médiateur des entreprises. Conception : Aphania pour le Sircom. Routage : logiciel Sympa. Copyright MEF/SG/MDE. Tous droits réservés. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous au Sircom, 139 rue de Bercy - Teledoc 536 - 75572 Paris cedex 12 ou par courriel à contact-mediateur-des-entreprises@kiosque.bercy.gouv.fr.